FO ÉNERGIE ET MINES

Décembre 2020

Communiqué

SIGNATURE DE L'ACCORD POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ALTERNANCE DANS LA BRANCHE DES IEG

Sans euphorie mais avec responsabilité, FO signe l'accord pour la Formation et l'alternance dans la branche des IEG.

Formation et Alternance sont pour FO deux des piliers de l'ascenseur social. Un ascenseur social dont la branche des IEG a bien besoin.

Ne rien faire pour l'améliorer, ne pas contraindre les employeurs à contractualiser quelques avancées… c'est déjà gémir.

Après une négociation à rebondissement, c'est donc un accord qui voit quelques points avancer, notamment :

- Proposition de fixer à 5 % le taux d'apprentis a minima.
- Prime minimale de 150 euros par tuteur, qui reste à mieux encadrer sur la fréquence de versement notamment.
- 5 jours de congés rémunérés pour la préparation des examens également attribués aux alternants en contrat pro.
- Reprise de l'engagement d'une rémunération supérieure aux seuils légaux pour les contrats pros.
- Étude portant sur l'éventuelle création de CFA d'entreprises et accueil dans ces CFA de toutes les entreprises de la Branche.
- Rex sur les projets de transition professionnelle…

Un accord qui organise les instances du niveau branche et qui ouvre la perspective pour les futures négociations d'entreprise.